



| | |
|---|--|
| INTITULE DU POSTE : Formateur académique du CASNAV dans le département des Hauts-de-Seine | CATEGORIE : Prioritairement enseignant ou enseignante du second degré. Ouvert aux enseignants du 1^{er} degré ayant une expérience solide du 2nd degré. Poste ouvert aux contractuels : NON |
| INTITULE DU RECRUTEUR : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Hauts-de-Seine | ORGANISME DE RATTACHEMENT : Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports |
| DOMAINE FONCTIONNEL : CASNAV 92 | EMPLOI TYPE* *REME, REFERENS, BIBLIOPHIL |
| DATE DE DISPONIBILITE : 01 /09 /2024 | LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : DSDEN DES Hauts-de-Seine – 167/177 avenue F et I Joliot-Curie 92013 Nanterre |
| DESCRIPTION DE L'EMPLOYEUR : L'académie de Versailles regroupe quatre départements : les Yvelines (78), l'Essonne (91), les Hauts-de-Seine (92) et le Val-d'Oise (95). Première académie de France par l'importance de ses effectifs avec près de 1 200 000 élèves dans les premier et second degrés, soit 9% des effectifs scolarisés de la France, Versailles accueille 7985 élèves EANA dans 597 établissements, dont 190 collèges et lycées. | |

ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL :

Liaisons hiérarchiques : DASEN adjoint en charge du dossier Casnav, IEN Casnav départemental et IEN-IO en charge du dossier Casnav et Responsable académique du CASNAV

Liaisons fonctionnelles : Mission placée sous l'autorité fonctionnelle du responsable départemental désigné par le DASEN et celle du responsable académique du CASNAV de Versailles. Il a un rôle d'expertise permettant aux responsables et aux corps d'encadrement de conduire la politique de scolarisation des élèves nouvellement arrivés.

DESCRIPTION DU POSTE :

Le poste est situé à la Direction Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Hauts-de-Seine avec des déplacements sur l'ensemble du département et de l'académie. Le formateur académique du CASNAV 92 est un enseignant, il bénéficie d'une décharge totale de service et d'IMP liées à la spécificité de ses missions.

Sous l'autorité fonctionnelle du responsable départemental désigné par le DASEN, il a un rôle d'expertise permettant aux responsables et aux corps d'encadrement de conduire la politique de scolarisation des élèves nouvellement arrivés. Sous l'autorité fonctionnelle de la responsable académique du CASNAV, il contribue au pilotage académique notamment à celui de la formation.



Liberté
Égalité
Fraternité

Ses missions s'inscrivent dans le cadre de la circulaire du 12 octobre 2012 relative à l'organisation des CASNAV et se déclinent selon les axes suivants :

❖ **Missions pédagogiques de formation et d'accompagnement :**

- Former et accompagner les enseignants des structures accueillant des EANA dans le 1^{er} et 2nd degré (animation réseau et visites conseil).
- Apporter aide et conseil aux équipes éducatives pour l'accueil et l'inclusion des nouveaux arrivants.
- Conduire des actions de formation et d'information au sein du plan académique de formation en lien avec les plans de formation départementaux.
- Être force de propositions pour impulser les actions nécessaires en répondant aux besoins locaux.

❖ **Missions d'organisation :**

- Organiser la mise en place de l'accueil et du positionnement scolaire des élèves et suivre leur affectation en coordination avec les services de la scolarité.
- Participer à l'organisation de la passation du DELF scolaire dans le département en coordination avec les services concernés.
- Renseigner les différentes enquêtes et recensements concernant les EANA, rédiger le bilan départemental à partir du logiciel EANA2.
- Collecter les données qualitatives et quantitatives dans le cadre de la préparation de la carte scolaire.
- Coordonner les procédures d'orientation des EANA en lien étroit avec l'IEN-IO et le service de la scolarité.

❖ **Missions de partenariat et de médiation :**

- Assurer la liaison avec les partenaires institutionnels et associatifs pour l'inscription, le suivi et l'inclusion des EANA
- S'associer aux diverses actions liées à la problématique de l'immigration et de l'intégration.

COMPETENCES PROFESSIONNELLES SOUHAITEES ET CERTIFICATIONS POSSIBLES :

Expériences :

- Expérience approfondie d'enseignement en classe hétérogène, d'accompagnement de public en difficulté au regard de la langue
- Expérience de la formation d'adultes
- Connaître les spécificités du 2nd degré ou avoir une expérience professionnelle en collège ou lycée.

Savoirs et titres :

- Certification complémentaire FLS
- CAFFA/CAFIPEMF sera un plus
- Connaissance du système éducatif et des enjeux spécifiques de l'accueil et de la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (pédagogie différenciée, didactique des langues-cultures et l'enseignement-apprentissage du français comme langue de scolarisation)



Savoir-faire :

Liberté
Égalité
Fraternité

Conception de modules de formation et animation de réseau

- Qualités rédactionnelles et esprit de synthèse
- Maîtrise de l'outil informatique

Savoir-être :

- Autonomie, disponibilité, adaptation et réactivité
- Sens de l'organisation, rigueur, réserve
- Qualités relationnelles et capacité à travailler en binôme, en équipe,
- Capacité de travail, dynamisme, investissement.

CONDITIONS PARTICULIÈRES :

La mission dépasse le cadre des horaires scolaires ; le formateur Casnav 92 peut être appelé à participer à des réunions de travail ou des actions en lien avec ses missions en dehors de ces heures et durant des temps précédant légèrement la rentrée des enseignants et se poursuivant légèrement au-delà de la sortie des classes en juillet.

PERSONNES A CONTACTER

Pour toute demande d'information complémentaire :

Sophie Avignon IEN en charge du CASNAV 92 sophie.avignon@ac-versailles.fr

Gwenn Guyader formatrice second degré du CASNAV 92 gwenn.guyader@ac-versailles.fr

Isabelle GASQUET premier degré du CASNAV 92 isabelle.gasquet@ac-versailles.fr

Casnav académique : ce.casnav@ac-versailles.fr;

Le dossier de candidature (CV, lettre de motivation, copie certifications et toute pièce jugée utile) est à envoyer **avant le 15 juin 2024** à l'attention de M. le DASEN Adjoint à l'adresse électronique suivante :

ce.ia92.iaa@ac-versailles.fr